Filière forêt-bois : une ressource à mieux valoriser, un atout pour l'emploi en zone rurale

Insee Analyses Occitanie • n° 128 • Mars 2023

En Occitanie, la filière forêt-bois emploie 18 700 personnes, dont 15 800 salariés, au sein de 6 400 établissements implantés dans tous les départements. Les activités de cette filière sont importantes pour les territoires ruraux qui accueillent la moitié des emplois de la filière. L'Occitanie est spécialisée dans les activités de construction bois, un segment qui est appelé à se développer et rassemble un tiers des emplois de la filière. Dans les secteurs du sciage et du travail du bois, les entreprises ont une faible productivité et un besoin de modernisation. Ces secteurs ainsi que ceux de la sylviculture et de l'exploitation forestière sont confrontés à un enjeu de renouvellement de leur main d'œuvre, plutôt âgée. Dans la filière, deux salariés sur trois sont des ouvriers.

Avertissement

Les sources de données utilisées dans cette étude diffèrent de celles de l'étude de 2017 « Filière forêt-bois : un potentiel économique à développer » (Insee Analyses Occitanie n° 56). De ce fait, les résultats de ces deux études ne sont pas comparables.

En partenariat avec :

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE
Liberté Égalité Fraternité

La Région Occitanie Pyrénées · Méditerranée

fibois OCCITANIE

L'Occitanie est la deuxième plus grande région forestière de France métropolitaine après la Nouvelle-Aquitaine ► **encadré 1**. Les forêts d'Occitanie occupent 36 % du territoire régional et sont particulièrement présentes dans les zones montagneuses. Cette ressource, essentiellement constituée de feuillus, est cependant sous-exploitée puisque seulement 39 % de l'accroissement annuel est prélevé chaque année ► **encadré 2**.

18 700 emplois dans la filière forêt-bois

La filière forêt-bois recouvre un ensemble d'activités liées à la production, la transformation et la commercialisation du matériau « bois » et de ses produits dérivés. D'amont en aval, la filière s'articule ainsi autour de sept principaux segments ► **figure 1**. Un 8e segment, le bois-énergie, occupe une place transversale dans la filière et l'emploi y est difficilement quantifiable. La logique de filière est à distinguer de la logique de chaîne d'approvisionnement : les établissements de la filière n'intègrent pas nécessairement des produits bois de la région.

En Occitanie, la filière forêt-bois regroupe, dans son périmètre étendu ► **encadré 3**, 6 400 établissements employant 18 700 personnes en 2019, dont 15 800 salariés ► **figure 1**.

► 1. Schéma de la filière : répartition par segment des établissements et des emplois (salariés et non salariés) en 2019 (périmètre étendu)

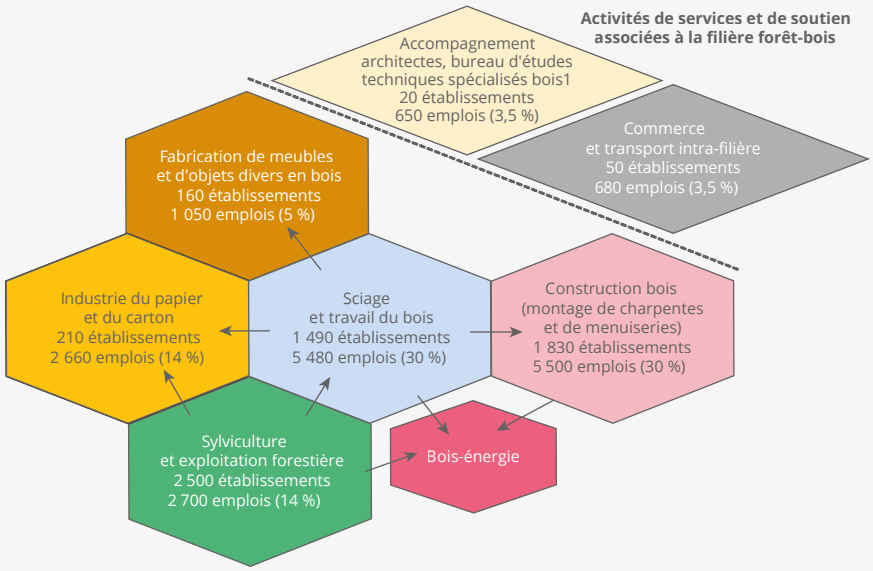

Lecture : le segment « Fabrication de meubles et d'objets divers en bois » utilise une partie du bois du segment « Sciage et du travail du bois » (cf. flèche). Ce segment comprend 160 établissements et 1 050 emplois, salariés et non salariés.
Champ : périmètre étendu.
Sources : Insee, Flores, Base non-salariés 2019.

Dans la filière, les non-salariés occupent un emploi sur six, soit une proportion plus élevée qu'en moyenne en France métropolitaine.

L'Occitanie se place au sixième rang pour le nombre d'emplois dans la filière sur le périmètre restreint qui permet des comparaisons entre régions. La part de la filière dans l'emploi régional (0,7 %) est l'une des plus faibles, notamment deux fois plus faible qu'en Nouvelle-Aquitaine. En effet, la forêt occitane, principalement en montagne, est moins accessible.

Le chiffre d'affaires des entreprises régionales ► **sources** de la filière s'élève à 2,7 milliards d'euros en 2019. Ce chiffre d'affaires est trois fois moins élevé qu'en Nouvelle-Aquitaine sur le périmètre restreint et situe l'Occitanie au septième rang des régions de France métropolitaine.

La moitié des emplois sont en milieu rural

Un emploi sur deux de la filière forêt-bois est situé dans une commune rurale. Ces communes n'hébergent que 24 % de l'ensemble des emplois d'Occitanie. Ainsi c'est dans ces communes rurales que la filière pèse le plus fortement. L'Ariège, le Gers, l'Aveyron et la Lozère sont les départements d'Occitanie où la filière forêt-bois a le poids le plus important, jusqu'à 2,1 % en Aveyron et en Lozère ► **figure 2**. Il est cependant moins important que dans certains départements de la Nouvelle-Aquitaine (Landes, Charente, Corrèze) où la filière génère entre 3 % et 4 % de l'emploi.

La Haute-Garonne est le département d'Occitanie où les emplois de la filière sont les plus nombreux (2 600 emplois). Mais la filière pèse peu dans l'emploi du département (0,4 %). La part de la filière dans l'emploi est faible également dans les départements du littoral, même si les Pyrénées-Orientales accueillent deux établissements d'envergure nationale dans l'industrie du papier-carton.

Sciage et travail du bois face au défi de la modernisation

Dans la région, un établissement de la filière sur cinq a pour activité principale le sciage et le travail du bois, soit 1 490 établissements. Ces activités de transformation du bois constituent le segment le plus employeur de la filière, à égalité avec le segment construction bois : 5 500 personnes y travaillent, soit 30 % de l'emploi de la filière.

Les trois quarts des emplois de ce segment concernent les activités dites de « travail du bois », comme la fabrication de charpentes, de menuiseries ou d'emballages en bois comme les cageots.

Les activités de sciage ou d'imprégnation du bois génèrent un quart des emplois du segment (1 300 emplois dans 330 établissements). Dans ces activités, un enjeu fort est d'intégrer davantage la matière première bois locale dans les scieries d'Occitanie. En effet, la production régionale de sciage est essentiellement résineuse alors que la forêt occitane est majoritairement constituée de feuillus.

Le segment du sciage et du travail du bois est celui de la filière qui a la plus faible productivité apparente du travail. L'intensité capitalistique, qui reflète la valeur des équipements utilisés, est faible et en deçà du niveau national. Malgré le besoin de modernisation de ces équipements, le taux d'investissement est plus faible dans la région (17 % en 2019) qu'en France métropolitaine (19 %).

La construction bois, source d'emploi en Occitanie

En Occitanie, 1 830 établissements consacrent leur activité à la construction bois. Ils emploient 5 500 personnes, autant que les établissements du segment sciage et travail du bois. Ces deux segments sont ainsi les deux plus importants de la filière dans la région.

Les activités du segment construction bois incluent essentiellement les travaux de montage de menuiseries et de charpentes en bois. L'utilisation du bois devrait se développer avec l'entrée en vigueur de la réglementation environnementale RE 2020 qui favorise l'usage des matériaux de construction durable. Ce segment a donc un fort potentiel de développement dans les années à venir, soutenant également certaines activités connexes (architecture, bureaux d'études). La croissance de la population d'Occitanie devrait également porter ces activités liées au logement.

► Encadré 1 – Un important morcellement foncier

Le paysage forestier d'Occitanie se structure autour de quatre entités : le massif central, le massif pyrénéen, le pourtour méditerranéen et les plaines et collines de la Garonne. Ces formations boisées, exceptionnelles par leur diversité, occupent la deuxième plus grande superficie régionale de France métropolitaine. Pourtant, l'Occitanie n'est que 5e pour le volume de bois récolté.

La faible valorisation des forêts s'explique par des difficultés d'exploitation et par leur morcellement. La majeure partie de la surface forestière se situe en zone de montagne et est par conséquent difficile d'accès. De plus, le morcellement de la forêt rend son exploitation plus complexe. La superficie boisée se répartit en 79 % de forêts privées et 21 % de forêts publiques. Les forêts privées représentent un peu plus de 2 millions d'hectares qui appartiennent à 430 000 propriétaires (soit une surface moyenne de 4,5 hectares par propriétaire).

► 2. Emploi total de la filière forêt-bois et poids dans l'emploi du département en 2019

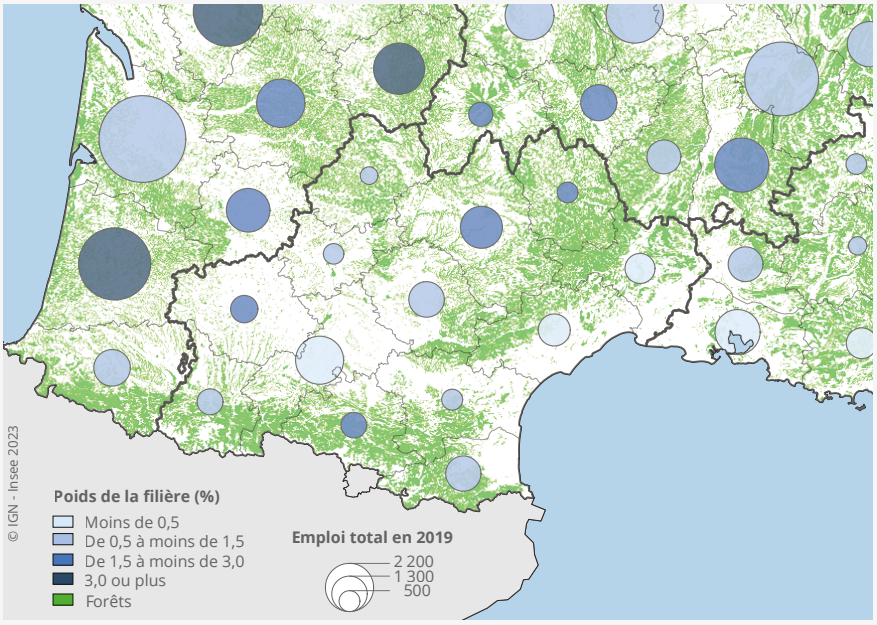

Lecture : l'Aveyron compte 2 000 emplois salariés et non salariés dans la filière forêt-bois, représentant 2,1 % de l'ensemble des emplois du département.
Champ : périmètre restreint.
Sources : Insee, Flores, Base non-salariés 2019, Base Tous salariés 2019.

Dans la construction bois, l'emploi est dispersé : près de six emplois sur dix sont situés dans des établissements de moins de dix salariés. Les établissements de la région sont globalement plus petits qu'en France métropolitaine (1,8 salarié en moyenne contre 2,6). Près du quart des emplois de ce segment sont non salariés, exercés par des indépendants.

L'industrie du papier-carton concentrée et exportatrice

Le segment de l'industrie du papier et du carton a un poids relativement faible dans la région : en 2019, 2 700 personnes travaillent dans les 210 établissements de l'industrie du papier-carton en Occitanie, soit 14 % des effectifs de la filière régionale. Dans cette industrie, les salariés travaillent essentiellement dans la fabrication d'articles en papier et en carton, de carton ondulé, de pâte à papier et de cartonnages.

L'industrie du papier et du carton est concentrée autour de quelques entreprises de portée internationale qui emploient la majorité des effectifs du segment. Cette industrie est davantage tournée vers l'extérieur, avec des taux d'exportation plus élevés que dans les autres segments. L'intensité capitalistique y est particulièrement élevée, de même que la productivité apparente du travail. Le taux d'investissement y atteint 23 %, soit trois points au-dessus de celui de la France métropolitaine.

La sylviculture et l'exploitation forestière soutiennent l'emploi dans le rural

La sylviculture et l'exploitation forestière regroupent 2 500 établissements en Occitanie, près de la moitié des établissements de la filière. Ce segment ne comprend que 2 700 emplois, soit 14 % des emplois de la filière. Près de 90 % des établissements du segment n'ont aucun salarié.

Les activités de sylviculture et d'exploitation forestière sont diverses et comprennent notamment le travail d'élagage et de récolte des produits forestiers. Quatre salariés sur dix travaillent dans les établissements de l'Office national des forêts (ONF) qui gèrent les forêts publiques.

La sylviculture et l'exploitation forestière emploient des salariés en zone rurale, surtout dans les massifs forestiers. Le Tarn, dont le quart du territoire est occupé par des forêts, est le plus gros employeur du segment (16 % des emplois de la région). Des coteaux de la Garonne au piémont Pyrénéen, la forêt couvre 25 % de la Haute-Garonne. Ce département représente 15 % des emplois du segment. Avec 40 % de sa superficie occupée par des forêts, le Gard en génère 10 %. La Lozère, boisée sur près de la moitié de son territoire, représente 6 % des emplois du segment.

► Encadré 2 – Les enjeux régionaux de la filière forêt-bois

La forêt constitue un élément majeur des territoires de la région Occitanie, avec une surface de 2,6 millions d'hectares, soit 36 % de la surface régionale contre 30 % en France métropolitaine.

Le **plan régional Forêt Bois 2019-2029** d'Occitanie fixe les grands objectifs pour la forêt et la filière forêt-bois au niveau régional ainsi que les actions qui permettront d'atteindre ces objectifs. Ce plan définit cinq orientations stratégiques :
- faire évoluer la gestion forestière pour faire face aux changements globaux ;
- assurer un approvisionnement durable pour développer la filière forêt-bois ;
- valoriser les bois locaux pour créer de la richesse en Occitanie ;
- renforcer et préserver les écosystèmes forestiers, valoriser les services rendus ;
- conforter une filière forêt-bois moteur et dynamique.

En parallèle et du point de vue opérationnel, l'État, la Région et les professionnels de la filière réunis au sein de leur interprofession Fibois Occitanie sont en cours de révision du contrat de filière pour 2023-2025 qui fixera les engagements à mettre en œuvre pour accompagner le développement économique structuré et cohérent de la filière, de la sylviculture jusqu'à l'utilisation finale du bois en région. Ces démarches visent à dynamiser ce secteur économique d'avenir.

Région, Draaf et Fibois Occitanie

Une main d'œuvre à renouveler dans la sylviculture et l'exploitation forestière et dans le sciage et le travail du bois

En Occitanie, les salariés de la filière forêt-bois sont âgés en moyenne de 40 ans et les non-salariés de 46 ans. Toutefois, par rapport aux autres secteurs économiques, la filière compte proportionnellement un peu moins de salariés proches de la retraite et de non-salariés proches de la cessation d'activité.

La répartition par âge des salariés et des non-salariés varie néanmoins beaucoup selon les segments. La proportion de salariés proche de la retraite est élevée dans la sylviculture et l'exploitation forestière. Ce segment est donc confronté à un enjeu de renouvellement de main d'œuvre. C'est aussi le cas dans le sciage et le travail du bois, segment où la proportion de non-salariés de 60 ans ou plus est élevée. Ce besoin de renouvellement de la main d'œuvre pourrait s'accompagner de difficultés de reprise d'activités mais constituer aussi une opportunité pour moderniser ce segment.

À l'inverse, les salariés de la construction bois sont les plus jeunes : 22 % ont moins de 25 ans, contre seulement 3 % qui ont 60 ans ou plus, en raison notamment d'un nombre important d'apprentis. Les non-salariés sont également plus jeunes que dans les autres segments de la filière.

Deux salariés sur trois sont ouvriers

En 2019, 67 % des salariés de la filière forêt-bois sont des ouvriers ► figure 3. Leur sur-représentation explique en grande partie que la filière régionale emploie seulement 16 % de femmes parmi ses salariés en 2019.

La construction bois compte la plus forte part d'ouvriers (81 %), devant la fabrication de meubles et les activités de sciage et du travail

► 3. Répartition des emplois par catégorie professionnelle des salariés, par segment de la filière forêt-bois en 2019

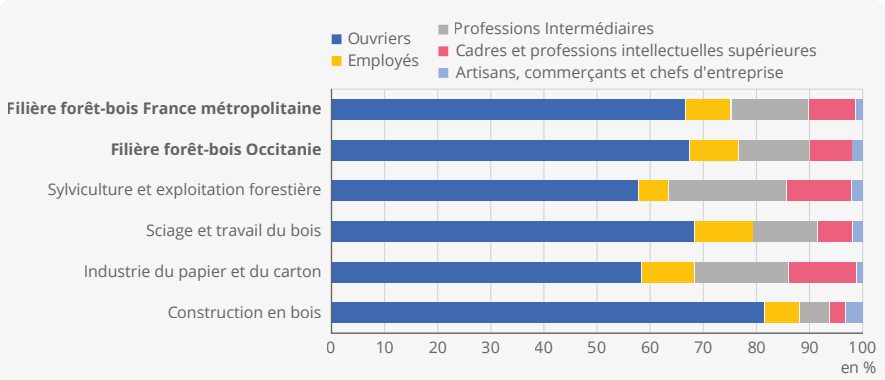

Champ : périmètre restreint.
Source : Insee, Base Tous salariés 2019.

du bois (autour de 70 %). La sylviculture et l'exploitation forestière se distinguent avec une forte proportion d'ouvriers agricoles. Ces derniers représentent la moitié des emplois de ce segment qui concentre également le plus de salariés exerçant une profession intermédiaire : deux fois plus que la moyenne de la filière. L'ONF emploie en effet de nombreux techniciens. L'industrie du papier et du carton compte proportionnellement moins d'ouvriers et une part de cadres relativement élevée (13 %). Dans l'ensemble de la filière, la part de cadres s'établit à 8 %, soit deux fois moins que pour l'ensemble des salariés de la région (15 %).

Des salaires plus faibles que dans d'autres régions

En Occitanie, les salariés de la filière forêt-bois perçoivent en moyenne une rémunération annuelle brute de 32 300 euros, inférieure de près de 5 % à la moyenne nationale de la filière (34 000 euros). La structure de la filière explique en partie cette plus faible rémunération : le segment de la construction, moins rémunérateur, pèse davantage en Occitanie que dans les autres régions. À cet effet de structure, il faut ajouter que pour ce segment, les rémunérations sont plus faibles en Occitanie qu'en France. Au sein de la filière régionale, le segment de la sylviculture et de l'exploitation forestière fait exception avec une rémunération plus élevée en Occitanie qu'en France. Par ailleurs, la proportion de salariés à temps partiel est plus élevée dans la filière en Occitanie qu'au niveau national.

Mais cet écart tient également à un plus faible salaire horaire dans la région (13,2 euros contre 14,6 euros dans la filière en France métropolitaine). À profils de salariés (âge, sexe, catégorie socioprofessionnelle) et d'établissements (taille, activité) comparables, il est inférieur à celui de la plupart des autres régions de province ► figure 4.

François Hild, Fabien Steinmetz (Insee)

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Encadré 3 – Les périmètres de la filière

Pour définir le périmètre de la filière, une première méthode consiste à identifier tous les établissements dont le code d'activité principale ne laisse aucun doute sur l'appartenance de l'établissement à la filière, puis à enrichir ce périmètre par des données d'enquêtes : enquêtes du ministère de l'Agriculture sur l'exploitation forestière et les scieries et l'enquête annuelle de production de l'Insee identifiant les fabrications de produits à base de bois. Le **périmètre restreint** ainsi défini permet de réaliser des comparaisons régionales.

Une seconde méthode, basée sur un travail d'expertise réalisé avec les partenaires, permet de définir un **périmètre étendu** sur la région Occitanie, en rajoutant au périmètre restreint :
- dans le segment de la construction bois : 143 établissements et 1 732 emplois ;
- dans le commerce de gros et le transport intra-filière : 26 établissements et 474 emplois ;
- dans les segments architectes et bureaux d'études : 115 établissements et 651 emplois.

Dans cette étude, les chiffres font référence au périmètre étendu, hormis pour les comparaisons régionales.

► 4. Écarts de salaires horaires dans la filière forêt-bois entre l'Occitanie et les autres régions de province en 2019

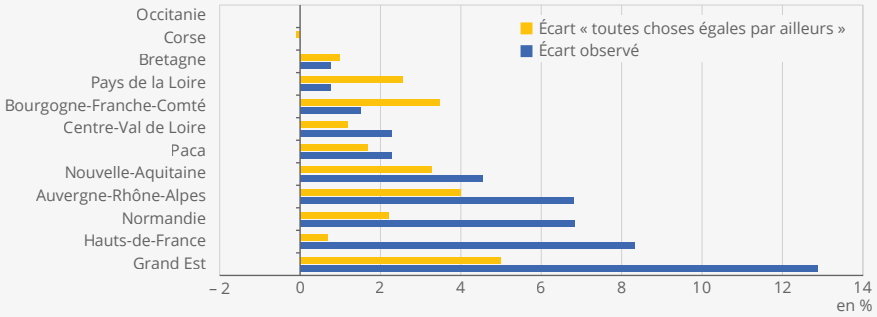

Lecture : dans la filière forêt-bois de Nouvelle-Aquitaine, le salaire horaire net moyen est supérieur de 4,5 % à celui de la filière occitane (barre bleue). « Toutes choses égales par ailleurs », c'est-à-dire si les profils des salariés (âge, sexe, catégorie socioprofessionnelle) et des établissements (taille, activité) étaient les mêmes d'une région à l'autre, la différence de salaire entre les deux régions serait de 3,3 % (barre jaune).
Champ : périmètre restreint.
Source : Insee, Base Tous salariés 2019.

► Définitions

Les **non-salariés** : les indépendants ou non-salariés se distinguent des salariés par l'absence de contrat de travail, et par le fait qu'ils n'ont pas de lien de subordination juridique permanente à l'égard d'un donneur d'ordre.

La **rentabilité financière** est le rapport entre le résultat net et les capitaux propres.

La **rentabilité économique** est le rapport entre l'excédent brut d'exploitation et le capital d'exploitation.

L'**intensité capitalistique** est le rapport entre le montant des immobilisations corporelles brutes et l'effectif salarié en équivalent temps plein.

La **productivité apparente du travail** est égale à la valeur ajoutée hors taxe rapportée à l'effectif salarié en équivalent temps plein.

► Sources

Le dénombrement des établissements et des salariés de la filière est réalisé à partir de la source **Flores** (Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié). En complément, la **base « Tous salariés »** permet d'étudier les caractéristiques de l'emploi. Pour les non-salariés, la **base « non-salariés »** est utilisée.

Les indicateurs financiers des entreprises de la filière sont issus du **Fare** (Fichier approché des résultats d'Ésane) et portent uniquement sur les unités légales monorégionales ou quasi-monorégionales (dont au moins 80 % des effectifs sont localisés dans la région), en excluant les entreprises de la sylviculture, des autres activités de récolte et des services de soutien à l'exploitation forestière et les entreprises non marchandes (ONF, associations, fondations).

► Pour en savoir plus

- « Exploitations forestières et scieries en Occitanie en 2019 », Agreste Essentiel, juillet 2021.
- « Récolte de bois et production de sciages en 2019 », Agreste Primeur, n° 2, février 2021.
- « Programme régional de la forêt et du bois d'Occitanie 2019-2029 », Draaf et Région Occitanie, juin 2019.

Insee Occitanie
36, rue des Trente-Six Ponts
BP 94217
31054 Toulouse Cedex 4

Directrice de la publication :
Caroline Jamet

Rédactrice en chef :
Bernadette de la Rochère

Bureau de presse
05 61 36 62 85

Maquette :
Luminess SAS

@InseeOccitanie
www.insee.fr

ISSN : 2493-4178

© Insee Occitanie 2023
Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur